

# Conditions Générales de Vente (CGV)

Nom de l'entreprise : EIRL Nicolas KACKI

Forme juridique : EIRL

Adresse du siège : 93 route de Venansault, 85000 Mouilleron le Captif

Numéro SIREN/SIRET : 51492848000037

RCS ou RM : 514 928 480 R.S.E.I.R.L. La Roche-sur-Yon du 13/02/2020

E-mail : nicolaskackieirl@gmail.com

Téléphone : 06.98.07.85.85

Numéro de TVA intracommunautaire : FR21514928480

## Définition des termes :

- **EIRL Nicolas KACKI** : est un centre organisateur de stages de sensibilisation à la sécurité routière agréé par la préfecture sous le numéro R2108500020 et un centre d'examen psychotechnique déclaré à la préfecture de Vendée.
- **Acheteur ou Stagiaire** : Désigne toute personne physique ou morale ayant passé commande d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière ou examen psychotechnique sur le site internet de l'EIRL Nicolas KACKI ou par tout autre canal de vente.

## 1. Objet des CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente visent à définir les relations contractuelles entre l'EIRL Nicolas KACKI et l'Acheteur / le Stagiaire ainsi que les conditions applicables à tout achat effectué par le biais du site internet [www.nk-permis.com](http://www.nk-permis.com) ou par tout autre canal de vente.

L'acquisition d'un service implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, qui prévaudront sur tout autre document. L'EIRL Nicolas KACKI se réserve le droit de modifier ces CGV à tout moment. La version applicable sera celle en vigueur à la date de la commande.

## 2. Caractéristiques des services proposés

EIRL Nicolas KACKI propose :

- des stages de sensibilisation à la sécurité routière permettant :
  - La récupération de points sur le permis de conduire (\* selon la situation du conducteur – dans tous les cas, la récupération ne peut excéder 4 points par an).
  - Une formation dispensée sur deux jours consécutifs (14 heures).
  - Un effectif limité entre 6 et 20 participants par session, conformément à la réglementation.

L'Acheteur / le Stagiaire est tenu de s'assurer qu'il remplit les conditions légales pour participer au stage, notamment en vérifiant son solde de points.

- des examens psychotechniques permettant : de se présenter auprès d'un médecin agréé ou à la commission médicale comme le prévoit la réglementation à savoir pour une visite initiale suite à une suspension d'au moins 6 mois du permis, d'une invalidation ou annulation du permis de conduire.

L'Acheteur est tenu de s'assurer qu'il remplit les conditions légales pour participer à un examen psychotechnique.

### 3. Disponibilité des stages

Les stages et examens psychotechniques proposés sur le site [www.nk-permis.com](http://www.nk-permis.com) sont disponibles aux dates et horaires indiqués, sauf erreur de saisie.

Concernant les stages de sensibilisation à la sécurité routière, la réglementation en vigueur relative au permis à points prévoit l'annulation du stage lorsque le nombre de participants inscrits est inférieur à six. Dans ce cas, l'EIRL Nicolas KACKI ainsi que [www.nk-permis.com](http://www.nk-permis.com) ne pourront en aucun cas être tenus responsables de ces annulations, mais s'engagent sur la demande du stagiaire inscrit à proposer une solution de remplacement (sous réserve de disponibilités).

L'EIRL Nicolas KACKI ne peut être tenu pour responsable des annulations de stage dues à des causes extérieures, à la force majeure ou à un autre motif.

### 4. Conditions d'inscription et obligations de l'Acheteur/ du Stagiaire

Éligibilité : L'Acheteur / le Stagiaire doit :

- Disposer d'au moins un point sur son permis de conduire ;
- Avoir effectivement perdu des points, ce dont il aura été informé par une lettre du Ministère de l'Intérieur (lettres 48 et autres lettres liées au solde de points), ou ce qu'il aura vérifié via un relevé intégral d'information (RII) ;
- Respecter le délai légal d'un an révolu entre deux stages de récupération de points.

Informations pratiques : Le solde des points peut être consulté via le service en ligne [Mes points permis](#) ou directement auprès de la Préfecture.

L'EIRL Nicolas KACKI propose une assistance pour aider l'Acheteur / le Stagiaire à comprendre son relevé intégral d'information (voir coordonnées à l'Article 8 des présentes CGV).

Véracité des informations fournies : L'Acheteur / le Stagiaire est tenu de s'assurer d'avoir effectivement perdu des points et atteste de la véracité de l'ensemble des informations qu'il transmet à l'EIRL Nicolas KACKI. En cas de fausse déclaration, pouvant induire l'impossibilité administrative de récupérer des points malgré l'assistance à un stage, l'EIRL Nicolas KACKI ne pourra être tenue responsable, et aucun remboursement ou transfert ne sera alors accordé.

## Documents obligatoirement requis :

### Avant le stage :

L'instruction par l'Administration du dossier de demande de reconstitution partielle du capital de points est conditionnée à la transmission d'un justificatif d'identité en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour...) ainsi que de la copie du permis de conduite (ou, à défaut, un avis de rétention ou de suspension du permis de conduire). Ces éléments doivent être obligatoirement fournis par le Stagiaire lors de son inscription et en tout état de cause avant le début du stage (par voie dématérialisée). En l'absence de ces documents, l'enregistrement du Stagiaire au stage pourrait ne pas être validé et l'EIRL Nicolas KACKI ne saurait alors être tenue responsable d'une non-reconstitution de points.

Le jour du stage, le Stagiaire devra présenter les documents suivants :

- Sa convocation
- L'original de sa pièce d'identité et en cours de validité lors des quatre demi-journées de stage (ou présentation via l'application du gouvernement France Identité)
- Son permis de conduire ou Avis de rétention/suspension du permis.

## 5. Tarifs et modalités de paiement

Tarifs : Les prix des stages sont indiqués en euros (TTC). Toute modification de TVA sera répercutée sur les tarifs. Les tarifs incluent les frais administratifs et la gestion de l'inscription.

Modes de paiement acceptés :

- a) Carte bancaire : CB, Visa et Mastercard. Il est précisé que la date d'achat prise en considération pour le débit de la carte sera celle de la commande du stage et non celle du début du stage.
- b) Chèque : le chèque devra être envoyé par le candidat dans les quatre jours suivant la pré-inscription pour que l'inscription soit définitivement validée. Il appartient à chaque stagiaire d'entrer en contact direct avec le centre s'il souhaite procéder autrement ;
- c) Virement : l'ordre de virement devra être effectué par le stagiaire dans les quatre jours suivant la pré-inscription.
- e) Espèces : en cas de souhait de règlement en espèces, il est obligatoire et il appartient au stagiaire d'entrer en contact direct avec le centre. Il appartient au centre organisateur de fixer lui-même et en toute liberté les conditions de remise des espèces. Il appartient à chaque stagiaire d'entrer en contact direct avec le centre s'il souhaite procéder autrement ; le cas échéant, la responsabilité de [www.nk-permis.com](http://www.nk-permis.com) n'est pas engagée.

Validation de la commande : La commande est validée dès confirmation du paiement et de l'enregistrement complet des données du Stagiaire. Une confirmation par e-mail sera envoyée à l'Acheteur / le Stagiaire.

Le paiement devra être effectué avant le début du stage pour valider l'inscription du Stagiaire.

## 6. Annulation, rétractation et transfert

### Droit de rétractation :

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, l'Acheteur / Stagiaire ayant conclu un contrat à distance dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans justification.

La demande doit être adressée par écrit à l'EIRL Nicolas KACKI (nicolaskackieirl@gmail.com ou 93 route de Venansault, 85000 Mouilleron le Captif), sous le modèle suivant :

### MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION :

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)



*« A l'attention de l'EIRL Nicolas KACKI,  
93 route de Venansault, 85000 Mouilleron le Captif,  
[nicolaskackieirl@gmail.com](mailto:nicolaskackieirl@gmail.com)*

*Je/nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*)/pour la prestation de services (\*) ci-dessous :*

.....  
.....

*Commandé le (\*)/reçu le (\*) :* .....

*Nom du (des) consommateur(s) :* .....

*Adresse du (des) consommateur(s) :*

.....

*Signature du (des) consommateur(s)*

*(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :*

*Date :* ..... »



L'EIRL Nicolas KACKI procédera au remboursement des sommes versées dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la demande.

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, lorsque le stage débute avant l'expiration du délai de rétractation et avec l'accord exprès de l'Acheteur / Stagiaire, celui-ci reconnaît renoncer à son droit de rétractation à compter du début effectif de la prestation, à savoir le premier jour de la prestation, à partir de 8h.

### Annulation ou modification à la demande de l'Acheteur / Stagiaire, au-delà des 14 jours :

Toute demande d'annulation ou de modification (changement de date) doit être formulée auprès de l'EIRL Nicolas KACKI.

Les délais sont exprimés en jours ouvrables, correspondant aux jours du lundi au samedi inclus, hors dimanches et jours fériés :

- plus de 7 jours ouvrables, annulation ou changement de date possible : 10€T TC de frais administratifs
- Entre 7 et 2 jours ouvrables, annulation ou changement de date possible : 60€ TTC de frais administratifs
- Moins de 2 jours ouvrables, stage ni annulable, ni modifiable : Aucun remboursement.

En cas de modification vers un stage proposé à un tarif supérieur, la différence de prix reste à la charge de l'Acheteur / Stagiaire.

### Cas de force majeure

En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, dûment justifiée (maladie ou hospitalisation sur présentation d'un justificatif transmis sous 48 heures, justificatif qui devra être validé par l'EIRL Nicolas KACKI), l'EIRL Nicolas KACKI pourra proposer un report sur un autre stage disponible, dans les conditions suivantes :

- 10 € TTC de frais administratifs
- Une différence tarifaire pourra s'appliquer si le nouveau stage est plus onéreux.

### Mise en attente du stage

Un stage payé peut être placé en mise en attente une seule fois, pour une durée maximale de 12 mois à compter de la date initialement prévue, sous réserve de disponibilité et de l'accord de l'EIRL Nicolas KACKI.

À l'issue de ce délai, l'inscription sera considérée comme annulée, sans possibilité de remboursement.

### Annulation par l'EIRL Nicolas KACKI

En cas d'annulation du stage par l'EIRL Nicolas KACKI (nombre minimum de participants non atteint ou force majeure), l'EIRL Nicolas KACKI proposera au choix :

- un report sur un autre stage disponible
- ou un remboursement intégral, sans frais.

## 7. Commande et disponibilité des stages

Les stages affichés sur le site sont disponibles en temps réel. La commande est définitive après validation du paiement.

La réglementation du permis à points, et notamment l'arrêté du 26 juin 2012, prévoit l'annulation du stage lorsque l'effectif n'atteint pas 6 inscrits par stage. L'EIRL Nicolas KACKI ne pourra en aucun cas être tenue responsable de ces annulations réglementaires. L'EIRL Nicolas KACKI s'engage toutefois, en cas de stage annulé pour effectif insuffisant, à proposer une solution de transfert ou un remboursement complet.

## 8. Obligations pendant le stage

Le Stagiaire s'engage à :

- Respecter les horaires communiqués ;
- Suivre l'intégralité du stage (14 heures sur 2 jours) pour obtenir l'attestation de fin de stage ;
- Adopter un comportement respectueux envers les autres participants et les animateurs.
- Le centre organisateur se réserve le droit d'exclure le Stagiaire sans remboursement. La délivrance des attestations demeure la prérogative du centre organisateur agréé et des animateurs du stage.
- Présenter l'original de sa pièce d'identité et en cours de validité lors des quatre demi-journées de stage (ou présentation via l'application du gouvernement France Identité)

Cas d'exclusion réglementaires : Tout agissement considéré comme fautif par la direction ou par le personnel de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'exclusion définitive de la formation.

- désintérêt manifeste pour la formation dispensée et absence de participation ;
- comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs ;
- non-respect des horaires ;
- non-acquittement du règlement le premier jour du stage ;
- non-respect de l'établissement et de son personnel ;
- utilisation répétée de distracteurs technologiques.
- non-présentation de l'original de la pièce d'identité et en cours de validité lors des quatre demi-journées de stage (ou présentation via l'application du gouvernement France Identité).

## 9. Données personnelles

L'EIRL Nicolas KACKI collecte et traite les données personnelles de l'Acheteur/ du Stagiaire conformément au RGPD. Les données sont utilisées exclusivement pour la gestion des inscriptions.

## 10 . Sécurisation des paiements

Le site [www.nk-permis.com](http://www.nk-permis.com) utilise des protocoles de sécurisation SSL/TLS afin d'assurer la confidentialité et la sécurisation des échanges de données.

Les paiements en ligne sont effectués via la plateforme sécurisée PayZen, solution de paiement éditée par Lyra.

Les données bancaires de l'Acheteur sont traitées directement par le prestataire de paiement sécurisé. L'EIRL Nicolas KACKI n'a jamais accès au cryptogramme visuel de la carte bancaire.

Afin d'assurer le suivi des commandes, des paiements et des opérations comptables, certaines données relatives aux transactions (référence de paiement, montant, statut de transaction, identité du payeur, etc.) peuvent être conservées de manière sécurisée par l'EIRL Nicolas KACKI.

Les numéros complets de carte bancaire ne sont pas conservés par l'EIRL Nicolas KACKI.

Le prestataire de paiement met en œuvre les mesures de sécurité conformes aux standards en vigueur applicables aux paiements en ligne.

## 11. Réclamations – Médiation – Règlement des litiges

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle,  
Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez

<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>

## 12. Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site internet [www.nk-permis.com](http://www.nk-permis.com) (textes, graphismes, logos, images, ...) sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, exploitation, ou utilisation, même partielle, des éléments du site, qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores, est interdite sans l'accord préalable exprès de l'EIRL Nicolas KACKI.

## 13. Dispositions finales

La validation des présentes CGV lors de la commande vaut acceptation pleine et entière de celles-ci. Toute modification ou renonciation devra être formalisée par écrit.

L'EIRL Nicolas KACKI se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. La version applicable est celle en vigueur à la date de la commande.